Dagrun Lorgen Jensen
Bergen

REFORMULATION DANS LE DISCOURS ECONOMIQUE: UNE STRATEGIE ARGUMENTATIVE?

0. Introduction

Le but de cet article est de présenter des résultats préliminaires d'une thèse qui portera sur l'étude de *reformulations* dans des discours oraux tenus par les ministres et les secrétaires d'état du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français. La reformulation peut en termes simples être décrite comme le fait de redire quelque chose mais d'une manière légèrement différente. Un segment de texte, X, est alors reformulé en un segment de texte, Y. Les deux peuvent ou non être reliés par un marqueur de reformulation (ci-après noté *MR*) comme *c'est-à-dire*, *en d'autres termes* ou *soit*:

X *(MR)* *Y*

Si X et Y ne sont pas reliés par un MR, il faudra tenir compte de leur contenu sémantique afin de reconnaître la reformulation.

Les allocutions sont publiées à posteriori sur le site Internet du ministère[1]. Dans le cadre de ma thèse, j'appliquerai un modèle d'analyse me permettant de rendre compte aussi bien des relations entre les segments reformulés et reformulants que de la relation entre la reformulation et le cadre textuel qui l'entoure. Mon but sera de déterminer le rôle argumentatif éventuel de la reformulation dans le texte et je traiterai ainsi de l'aspect argumentatif à plusieurs niveaux du texte. En effet, lorsqu'il n'y a pas de MR, j'envisagerai les reformulations dans le but de tracer le développement argumentatif des séquences argumentatives. Je me placerai alors à un macro-niveau, en étudiant les reformulations comme faisant partie d'une «séquence argumentative» aux termes d'Adam (1992). Mon but sera par conséquent de reconnaître, dans le texte, les différentes parties d'une argumentation potentielle. En effet Adam (op.cit.: 108), distingue entre différentes macropropositions, comme les *données* qui conduisent à la *conclusion*. Il sera important d'étudier la place des reformulations dans le cadre de la séquence argumentative.

Dans l'article présent par contre, pour des raisons de place, je me limiterai à considérer seules les reformulations explicitement marquées par un MR. Les analyses se feront à un micro-niveau car j'étudierai la relation entre les segments reformulés (X) et reformulants (Y) en tenant compte du type de MR.[2]

Dans la suite, je présenterai d'abord, en *1*, les matériaux. En *2*, je préciserai l'objet d'étude, à savoir la reformulation, dans le but d'expliquer pourquoi je considère cette dernière comme un phénomène particulièrement intéressant dans le corpus étudié. Ensuite, sous *3*, je tâcherai de donner des notions clefs de la théorie de l'argumentation dans la langue sur laquelle je me base afin de développer une méthode appropriée à l'analyse des textes (cf. *4*). En *5*, je procéderai aux analyses et finalement sous *6*, je récapitulerai le contenu de l'article en présentant quelques remarques finales.

1. Le corpus de texte

Parmi les allocutions qui figurent sur le site Internet du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, je me limite à considérer seules les allocutions qui portent sur le budget de l'Etat. Pour le moment, mon corpus est formé d'environ 20 allocutions, c'est-à-dire d'environ 100.000 mots. Toutefois, les nombres augmenteront au fur et à mesure que de nouvelles allocutions seront publiées sur le site Internet. Les allocutions

[1] http://www.finances.gouv.fr/discours/

[2] Dans le cadre de ma thèse, je distingue par exemple entre les MRs qui, de par leur sémantisme, indiquent équivalence sémantique entre X et Y (comme *c'est-à-dire* et *soit*) et les MR qui indiquent, de par leur sémantisme, que Y forme un exemple de X (comme *par exemple* et *notamment*). S'ils indiquent une équivalence sémantique, je tâcherai de décider s'il y a réellement équivalence.

ont été tenues soit devant le gouvernement, soit devant le Conseil des Ministres, soit devant le Sénat ou devant l'Assemblée Nationale. Par conséquent, certaines des allocutions ont eu comme public, des adversaires politiques, d'autres, des partisans politiques[3].

Comme je l'ai signalé dans le titre de cet article, je considère le corpus comme un exemple du discours économique. Je suis consciente que l'étude du corpus comme un exemple du discours politique peut sembler plus justifié que d'insister sur l'aspect économique. Par conséquent, je tâcherai dans la suite d'expliquer comment je peux me permettre de le considérer comme faisant partie du technolecte *économie*.

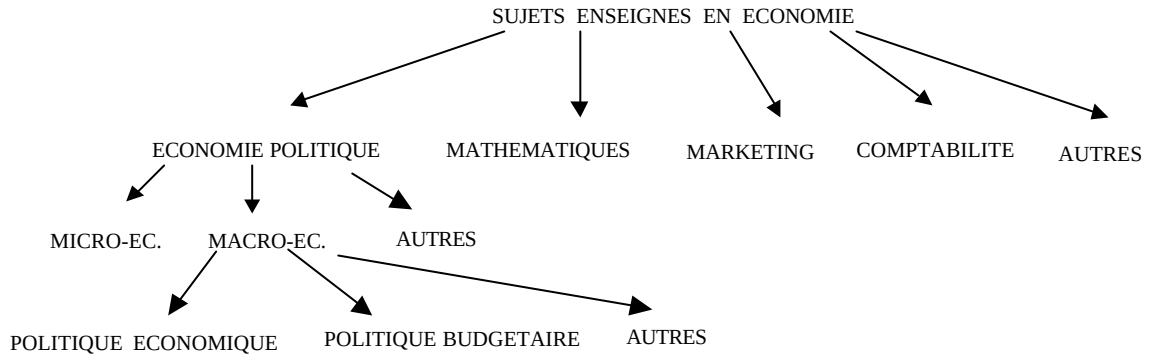
La possibilité de pouvoir distinguer les langues spécialisées de la langue générale est une question souvent évoquée. Certains postuleraient que la seule manière de distinguer de façon empirique entre les langues spécialisées et la langue générale, c'est la présence de termes spécialisés dans les premières. Or, dans le discours économique, il y a moins de termes spécialisés que dans les autres technolectes. En Europe, le discours économique a suscité relativement peu d'intérêt comparé aux travaux en langues spécialisées effectués sur d'autres technolectes comme par exemple le discours technique ou le discours juridique. Ceci est sans doute en grande partie dû justement à la difficulté apparente de pouvoir délimiter le discours économique. Comme le note Suomela-Salmi (1997 : 30): «...il n'y aurait pas lieu d'étudier le discours économique qui ne se distinguerait pas du discours ordinaire, à l'exception de quelques termes spécifiques». A mon avis, une façon de reconnaître le discours économique serait de considérer la présence d'éléments *brachygraphiques*, selon les termes de Koucourek (1991: 93-94). Il s'agit d'éléments non-linguistiques, comme des symboles et des chiffres. J'y reviendrai plus en détail ci-dessous.

Les études linguistiques antérieures effectuées sur des corpus de texte dits «économiques» ont porté notamment sur des rapports annuels, des brochures de présentation, des articles de presse et sur des manuels économiques. Ainsi, l'aspect économique a été abordé de différentes manières. Pour les rapports annuels, et pour les brochures de présentation, c'est la relation avec le monde de l'entreprise qui est l'élément significatif. Pour les articles de presse, ils peuvent avoir figuré dans la presse économique (p.ex., en France, dans *L'Express*) ou dans n'importe quel journal sous la rubrique *économie* (cf. p.ex. Avias 1993). Pour les manuels, ceux-ci traitent de questions concernant l'économie, plus particulièrement de l'économie comme matière d'étude. Cette approche est donc reliée aux différents cours qui sont enseignés en économie.

Aussi, quant au corpus d'étude considéré ici, c'est ce dernier aspect dont je tiens compte. Je propose de considérer les allocutions comme un exemple du discours économique car elles traitent de sujets auxquels nous pouvons coller l'étiquette *politique budgétaire*. En effet, parmi les nombreux cours qui sont enseignés en économie nous trouvons ceux traitant de *l'économie politique*, il s'agit de sujets dits *socio-économiques*. Parmi les sujets socio-économiques, nous trouvons la *macro-* et la *micro-économie*. En macro-économie, seules les grandes relations régissant la société sont étudiées. Tandis qu'en micro-économie est considérée l'adaptation individuelle d'entités de décision autonomes tels que des actionnaires et des entreprises. Selon Munthe (1983: 13), il y a une exception importante à ce dernier concept. En effet, l'Etat, qui constitue une entité de décision autonome, doit tout de même être considéré sous des perspectives macro-économiques. Les buts de l'Etat sont macro-économiques en tant que tels, car ce sont les buts du pays. En effet, l'économie de l'Etat n'est pas un but en soi. Les instruments les plus importants dont dispose l'Etat sont la *politique monétaire* et la *politique budgétaire*. Tandis que la politique monétaire est reliée à la banque centrale du pays (donc à la *Banque de France*), Munthe (1983) définit la politique budgétaire comme suit: «toutes les mesures relatives aux recettes et aux dépenses publiques» (op.cit.: 17, ma traduction). Puisque les allocutions que j'étudie portent justement sur toutes les dépenses et recettes publiques, je les considère comme traitant de la politique budgétaire et par conséquent aussi comme un

[3] Dans le cadre limité du présent article, la situation de communication, et notamment le rôle du destinataire des discours, ne sera cependant pas prise en compte.

exemple du discours économique[4]. Nous pouvons schématiser les relations évoquées entre les différents cours donnés en économie comme suit:



Ayant placé mon corpus de texte, je procéderai dans la suite à une explicitation de l'objet d'étude qui à mon avis est particulièrement intéressant justement dans le cadre de ce corpus.

2. Objet d'étude: Reformulation dans le discours économique

J'ai choisi d'intituler l'article: «Reformulation dans le discours économique: une stratégie argumentative?». Comme je l'ai déjà signalé, je me limiterai, pour des raisons de place, aux reformulations explicitement marquées par un MR. Plus précisément, je traiterai d'un MR qui est particulièrement fréquent dans le corpus d'étude considéré, à savoir le MR *soit*.

2.1 Le MR «soit»

Nombreuses sont les études portant sur la reformulation et les MRs.[5] Dans les dictionnaires, *soit* est généralement présenté comme synonyme de *c'est-à-dire* ou *à savoir*. Ces derniers ont déjà été étudiés comme MRs, or, je n'ai pas trouvé d'étude portant sur la reformulation qui mentionne le MR *soit*. A mon avis, une explication peut être qu'il s'agit d'un MR dont l'emploi est limité à des reformulations particulières. Plus précisément, je pense à la reformulation de chiffres. A titre d'exemple, considérons la présentation de ce MR proposée par Grevisse (1993). Nous constatons que les exemples utilisés dans le but d'illustrer son emploi portent toujours sur des chiffres:

> «§ 1031 [...] «*Il m'a prêté l'argent dont j'avais besoin SOIT (ou C'EST-A-DIRE ou A SAVOIR) dix mille francs*». [...] §1041 a) «Soit» : «non-répété» comme équivalent de C'EST–A-DIRE, [...]: «*Un capital d'environ cent mille florins, SOIT un million de livres italiennes*».»

[4] Il n'est pas suffisant de dire qu'il s'agit d'un texte spécialisé sans prendre en considération le destinateur et le destinataire des allocutions. Une question qui ne sera pas abordée ici, mais qui sera traitée dans le cadre de ma thèse, est le problème de définir un "spécialiste" dans le domaine de la politique budgétaire. Un spécialiste, est-ce une personne qui a fait des études dans le domaine (même si elle ne travaille pas dans le domaine), et pouvons-nous dire qu'une personne qui a une longue expérience professionnelle, mais qui n'a pas fait d'études dans le domaine, est spécialiste?

[5] Voire par exemple, Fløttum (1995), Gülich et Kotchi (1983), Rossari (1993) et Roulet (1987) sur les MRs, et par exemple Fuchs (1982), Norén (1999) ainsi que plusieurs numéros de «Langue Française» consacrées aux études traitant de la reformulation.

A mon avis, le fait que les dictionnaires semblent insister sur la propriété de *soit* comme un MR qui relie une somme d'argent en Y à un autre segment en X indique que nous avons à faire à un trait stylistique propre au discours économique.

Dans les études traitant des MRs, il est d'usage de distinguer entre les MRs *paraphrastiques* et les MRs *non-paraphrastiques*. Puisque *soit* n'a pas encore été étudié en tant que MR, il me semble utile de commencer par le placer selon ces termes.

A la différence des MRs présentés par Gülich et Kotschi (1983), *soit* ne renvoie pas au processus communicatif comme les MRs que ces auteurs nomment «paraphrastiques». En effet, selon Gülich et Kotschi (op.cit.: 316), des MRs qui contiennent par exemple *dire, expliquer, préciser, terme* peuvent être classifiés comme paraphrastiques.

Toutefois, émanant du verbe *être*, il indique de par son sémantisme une relation d'équivalence entre les deux formulations ce qui, d'après Rossari (1997 : 348), constitue le trait d'un MR paraphrastique par définition. Selon ce dernier auteur (op.cit. : 16-17), lorsqu'il y a changement de perspective énonciative, nous avons à faire à un MR non-paraphrastique. Prenons à titre d'illustration un exemple concret d'une allocution tenue par Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : (1) «Nous sommes aujourd'hui à 3% [de croissance], soit 0,3% de plus que prévu.»

Si nous remplaçons le MR *soit* par le MR non-paraphrastique *enfin*, nous remarquerons qu'il y aura une prise de distance de X. Il n'y a plus de prédication d'identité entre X et Y: (2) «Nous sommes aujourd'hui à 3% [de croissance], enfin 0,3% de plus que prévu.» Dans ce cas, X est remis en question, alors que dans le premier exemple, il y a prédication d'identité entre les états de chose évoqués en X et en Y. Rossari (op.cit.: 29) note aussi au sujet de *enfin* en tant que connecteur reformulatif que le destinateur renonce à l'aspect introduit avant *enfin* dans le texte. Par conséquent, dans l'exemple (2), «3% de croissance» n'est pas la même chose que «0,3% de plus que prévu», et le destinateur s'associe seulement à «0,3% de plus que prévu».

Selon Rossari, nous pouvons également distinguer les MRs non-paraphrastiques des MRs paraphrastiques par le fait que les derniers peuvent être supprimés sans pour autant atteindre la fonction de reformulation. La notion d'équivalence sémantique sera dans ce cas indispensable afin de déterminer s'il y a reformulation ou non. En effet, si nous supprimons *enfin* de l'exemple (2), nous supprimons en même temps la lecture selon laquelle Strauss-Kahn se distancie du segment reformulé (X). Il est cependant possible de supprimer le MR *soit* du premier exemple, sans supprimer le lien étroit entre les états de choses évoqués en X et en Y.

La dernière affirmation (à savoir le fait que nous pouvons supprimer *soit* sans supprimer la lecture d'identité entre X et Y) découle naturellement de la première (à savoir que si nous supprimons *enfin*, nous supprimons en même temps la lecture selon laquelle Strauss Kahn se distancie de X). En effet, il s'agit de la même proposition de base et, sans MR, la lecture par défaut implique une prédication d'identité entre les états de choses évoqués en X et en Y. Comme le note Rossari (op.cit.: 16), «...les relations de reformulation non-marquées seront systématiquement assimilées à des cas de reformulation paraphrastique».

Pour résumer le paragraphe, je propose donc de considérer le MR *soit* comme un marqueur de reformulation paraphrastique. Dans la suite, j'aborderai la reformulation et son rôle dans les langues spécialisées.

2.2 Reformulation de chiffres dans le discours économique

Comme je l'ai déjà signalé ci-dessus, le discours économique se distingue moins de la langue générale que les autres types de discours spécialisés, tels le discours scientifique et le discours juridique. Par conséquent, la présence de chiffres présentant des pourcentages et des devises constitue peut être un critère nous permettant de reconnaître ce type de langue spécialisée. Sans postuler que l'emploi fréquent de chiffres implique que nous ayons nécessairement à faire au discours économique, il me semble tout de même que nous pouvons nous attendre à trouver une représentation importante de ces deux types de chiffres dans le discours économique, du moins dans le discours économique traitant de questions relatives à la politique budgétaire. D'après Lerat (1995: 75) afin de décrire un texte spécialisé, il n'est pas utile de chercher des traits syntaxiques différents des textes provenant de la langue générale. Par contre, il faut rendre compte des expressions syntaxiques statistiquement dominantes, c'est-à-dire d'un *style*. Ceci m'amène à poser que la reformulation par *soit* constitue un trait stylistique propre au discours économique, et plus particulièrement à la présentation de budgets. Cette proposition est fondée sur sa fréquence d'apparition particulièrement élevée dans le corpus d'étude présent[6] .

Dans le cadre des études en langues spécialisées, la question de reformu lation a déjà été envisagée entre autres comme un moyen de repérer des termes spécifiques (cf. p.ex. Chukwu et Thoiron 1989). En effet, les langues spécialisées ont souvent été considérées comme particulièrement difficiles dans le sens où elles emploient des termes inconnus des profanes. Un moyen de s'assurer que le destinataire comprendra le message du destinateur, c'est de reformuler des termes spécialisés. Par conséquent, la reformulation est considérée comme un outil qui permet de rendre un discours plus clair. Mais, pourquoi reformuler un chiffre? Voilà la question importante. Certes, le fait d'utiliser beaucoup de chiffres peut être ressenti comme un facteur qui peut augmenter la difficulté de compréhension d'un discours. Mais, à l'inverse d'un terme spécialisé, un chiffre en tant que tel peut être compris par tout le monde. De plus, le fait d'employer des chiffres dans le discours spécialisé reste bien en correspondance avec la loi d'économie en unités linguistiques de Grice (1975) selon laquelle le destinateur du discours spécialisé doit viser la réduction des entités linguistiques à un stricte minimum. Cependant, plus de 30% des chiffres de ces allocutions sont reformulés (14%, si nous ne comptons que les reformulations marquées). Il me semble par conséquent raisonnable de se demander pourquoi une quantité si importante des chiffres fait l'objet d'une reformulation.

McCloskey, professeur en économie et en histoire, explique l'importance des chiffres dans l'argumentation en discutant de la rhétorique des économistes:

> «A man who wishes to convince the modernist neighbour will show him numbers. Numbers are believed to tell. Numbers are believed to be objective, intersubjective, conclusive. Most people, and even economists, believe that once you have reduced a question to numbers, you have taken it out of human hands.» (McCloskey 1986: 141)

Voilà un aspect qui me paraît particulièrement important. Même s'il s'agit de présentations de postes du budget de l'Etat, en considérant les allocutions de mon corpus d'étude, j'ai intuitivement l'impression que les chiffres fonctionnent souvent comme arguments pour des conclusions plus ou moins explicitées dans le texte. Puisqu'un chiffre est perçu comme incontestable, lorsqu'il est employé comme argument, la conclusion qu'il appuie devient en quelque sorte aussi incontestable. Mon hypothèse de travail est ainsi que les chiffres forment des arguments considérés comme particulièrement forts dans le discours économique. C'est pour cette raison qu'un argument est étayé par plusieurs chiffres dans les allocutions: En effet, par exemple la valeur d'un poste du budget ou une variation de la taille du déficit de l'Etat sont reformulées à l'aide de différents types de chiffres.[7]

Résumons à présent le cadre de l'article présent. Mon objet d'étude du présent article se limitera à la reformulation de chiffres explicitement marquée par *soit*. Comment rendre compte, à un micro-niveau du texte, de l'argumentativité éventuelle de celle-ci?

A mon avis, la reformulation des chiffres se fait pour une raison bien précise. Comme je l'ai déjà indiqué, *soit* signale de par son sémantisme qu'il relie deux segments équivalents. Toutefois, si nous considérons X et Y et la relation entre les deux, il apparaît clairement que dans la majorité des cas, X et Y ne sont pas équivalents. J'y reviendrai dans un instant mais quelques mots d'abord de la fonction que peut occuper une reformulation: Consciente qu'il s'agit d'une simplification grossière de la question, je propose de dire que, dans certains cas, il me semble que le destinateur en reformulant un chiffre a comme but illocutoire de convaincre le destinataire de

[6] Il y a, dans toutes les allocutions figurant sur le site Internet en question (132 en tout), 63 reformulations marquées par *soit*, et 41 de celles-ci se trouvent dans celles traitant d'un budget (20 allocutions en tout). En comparaison, signalons qu'il y a en tout 54 reformulations marquées par *c'est-à-dire* dans toutes les allocutions. Seulement 5 de celles-ci se trouvent dans les allocutions qui portent sur le budget de l'Etat.

[7] Noter que, statistiquement, le premier chiffre est le plus souvent formé d'un nombre entier et le suivant d'un nombre relatif.

ce que l'évolution budgétaire par rapport à l'année précédente est bonne. Dans ce cas, la reformulation peut être considérée comme argumentative. Je distinguerai ainsi les reformulations qui ont pour fonction de convaincre de celles qui ne l'ont pas et il s'agit par conséquent d'une dichotomie entre *reformulation argumentative* et *reformulation non-argumentative*. Tout comme Fløttum (1995) et Norén (1999), afin de rendre compte de l'argumentativité éventuelle des reformulations, je me base sur la théorie des topoï, telle qu'elle est développée par Anscombre, Ducrot et par Raccah. Selon cette thèse, la valeur argumentative d'un énoncé n'est pas seulement le résultat des informations véhiculées par celui-ci. La présence de différentes expressions imposent aussi une certaine orientation argumentative à l'énoncé (Ducrot 1980: 11-17). Dans le cadre de la présente communication, je me limite à la possibilité de distinguer X et Y de par leur force argumentative, et ceci à plusieurs niveaux de comparaison. Le fait de faire varier la force argumentative de X par rapport à Y peut à mon avis être interprété comme une reformulation argumentative. Par manque de temps, je ne peux pas entrer dans le détail de la théorie des topoï ici. Je vais toutefois mentionner les définitions de 3 notions clés nécessaires à la compréhension des analyses, à savoir les notions étroitement liées de *topos, champ topique* et *forme topique.*

3. La théorie des topoï: notions clefs

Premièrement, le *topos* a trois propriétés caractéristiques (cf. Ducrot 1988) 1) c'est un principe universel et partagé car il fait l'objet d'un consensus au sein d'une communauté plus ou moins vaste 2) il est général car valable aussi dans des situations semblables et 3) il est graduel. Le dernier trait mérite quelques remarques, mais considérons d'abord la deuxième notion clef annoncée, à savoir celle de *champ topique*. D'après Raccah (1990), il s'agit d'une «façon de voir» un mot ou une séquence de mots. A chaque mot s'associent toujours un ou plusieurs champs topiques. Par exemple au verbe *jouer* nous pouvons envisager des champs topiques comme [gain] ou [perte]. A chaque champ topique correspond un topos qui est présenté par les métaprédicats P et Q. Revenons maintenant à la gradualité du topos: ces deux métaprédicats sont graduels en ce sens qu'il s'agit de deux échelles, une échelle P et une échelle Q. Les métaprédicats qui forment le topos sont par conséquent graduels en soi et, de plus, la relation entre les deux est aussi graduelle. Ducrot introduit la notion de *forme topique* pour désigner les quatre possibilités de passage entre les métaprédicats. En reprenant le verbe *jouer* et un de ces champs topiques, par exemple celui de *perte* nous pouvons illustrer ces relations graduelles entre les métaprédicats P et Q. Les deux formes équivalentes où les gradations sont parcourues dans le même sens sont [+P, +Q] et [-P, -Q] ce qui donne respectivement «plus on joue, plus on perd» et «moins on joue, moins on perd». Tandis que les deux autres formes équivalentes où les deux gradations sont parcourues en sens inverse sont [+P, -Q] et [-P, +Q] ce qui donne « plus on joue, moins on perd» et « moins on joue, plus on perd» (pour plus de détails, voir p. ex. Anscombre (1995 : 119)).

Dans le cadre des mes analyses, pour que la reformulation soit argumentative il est nécessaire qu'elle puisse être considérée comme un argument pour une conclusion (implicite ou explicite). De plus, il faut que X et Y actualisent le même champ topique et qu'ils saturent la même forme topique. Lorsque ces conditions sont remplies, nous verrons que X et Y semblent se distinguer par le fait que Y possède davantage de force argumentative que X. Concrètement, cela signifie que pour le verbe *jouer* par exemple, nous pouvons imaginer un énoncé comme: **«**Pierre joue plus que Paul soit plus de 10.000 francs. Il va être fauché». Le champ topique actualisé dans la séquence est celui de perte, et la forme topique saturée par X et Y est «plus on joue plus on perd». Aussi bien X (**«**plus que Paul») que Y (**«**plus de 10.000 francs») font partie de l'argument qui conduit à la conclusion selon laquelle Pierre va perdre de l'argent. Cependant, Y a davantage de force argumentative que X en raison de l'expression «plus de» précédant le chiffre. Puisque je me base sur la théorie de l'argumentation dans la langue, je souligne que la taille du chiffre ne peut être considérée comme la raison pour laquelle Y a plus de force que X. Seul l'opérateur «plus de» est envisagé dans le dernier exemple. Je reviendrai plus en détail sur ce genre d'expression dans un instant.

4. Méthode

Méthodologiquement, je distingue trois niveaux différents de comparaison à partir desquels je pourrai décider des qualités argumentatives éventuelles des reformulations[8].

NIVEAUX	ELEMENTS DE COMPARAISON	EXEMPLES OÙ X ET Y SONT EQUIVALENTS
Niveau 1	L'élément décrit par les chiffres en X et Y, nommé @	*Le budget de la justice s'élève à 24,8 MdF* ***soit*** *une progression de 4 % par rapport à 1997* (@ = « le budget de la justice» pour X et Y)
Niveau 2	Contenu de X et Y	*Le budget de la culture, 15,1 MdF, qui augmente de 0,5 MdF,* ***soit*** *+3,7 % hors audiovisuel…* (X et Y contiennent augmentation)
Niveau 3	Forme d'expression en X et Y	(cf. ex.1) *Comment, enfin, obtenir un déficit de 3 %, sachant que nous avions en juillet dernier un déficit compris entre 3,5 et 3,7 %,* ***soit*** *plus de 4 % en comptant la soulte de France Télécom ...?* (X et Y en pourcentage)

Au niveau 1, je compare les éléments auxquels renvoient les chiffres en X et en Y, cet élément sera ci-après nommé @. Au niveau 2, seront comparés le contenu de X et de Y, et enfin, au niveau 3, je compare les formes d'expression de X et de Y. Dans la suite, j'expliquerai un par un les trois niveaux, en illustrant au moyen d'analyses pourquoi je considère une différence à un niveau donné comme pouvant refléter une visée argumentative de la part du destinateur.

5. Analyses

5.1 Niveau 1

Je commence par aborder la différence entre X et Y au niveau 1. Les chiffres en X et Y expriment des valeurs qui décrivent un élément du cotexte. Faute de mieux, je le nomme @. Quelquefois, les chiffres en X et Y ne décrivent pas le même élément ce qui fait varier la taille des chiffres.

En m'appuyant sur la théorie des topoï, j'insiste sur le fait que les traits véric onditionnels comme les tailles des chiffres ne peuvent être pris en considération dans le but de reconnaître une reformulation argumentative. A mon avis, il est toutefois possible de reconnaître ce type de reformulation comme argumentative tout en me basant sur la théorie des topoï et je tâcherai dans la suite d'illustrer ceci à l'aide d'un exemple de mon corpus d'étude: **«**Comment, enfin, obtenir un déficit de 3 %, sachant que nous avions en juillet dernier un déficit compris entre 3,5 et 3,7 %, **soit** plus de 4 % en comptant la soulte de France Télécom ...?» (c'est moi qui souligne)

L'élément @ pour X est formé du syntagme nominal «le déficit du juillet dernier». L'élément @ pour Y est formé de @ pour X + la précision «en comptant la soulte de France Télécom». Il y a donc extension référentielle de ce qu'implique @. Il s'agit ici d'insister sur le niveau faible du déficit escompté, à savoir 3%. Pour ce faire, le destinateur parle du niveau du déficit antérieur qui était plus élevé. La forme interrogative du paragraphe («comment, enfin obtenir...?») nous permet de relever le champ topique mis en oeuvre ici, selon lequel il a été difficile d'atteindre le niveau du déficit présent. Un topos plausible serait: «plus le niveau du déficit antérieur était

[8] Il y a équivalence entre les X et Y de chaque exemple seulement au niveau de comparaison où l'exemple se situe. (Ainsi, pour l'exemple au niveau 1, X et Y sont équivalents au niveau 1, mais non pas aux deux autres niveaux.)

élevé, plus il a été difficile d'obtenir le niveau présent». La reformulation peut ainsi être interprétée comme constituant un argument pour le bon travail effectué par le gouvernement. En termes véricondi tionnels, Y forme un meilleur argument pour cette conclusion, en ce sens qu'il s'agit effectivement d'une valeur plus élevée (4% > 3,5 – 3,7%).

En me basant sur la théorie des topoï, je reprends l'exemple afin de l'analyser. Nous constatons alors qu'il est possible d'insérer *même* devant Y. Selon Ducrot (1983: 25-27), cette méthode constitue un outil heuristique nous permettant de reconnaître le second argument comme ayant davantage de force argumentative que le premier. Ceci donne donc **«**...un déficit compris entre 3,5 et 3,7 %, **soit (même)** plus de 4 %.... »

Je souligne à nouveau qu'en me basant sur la théorie de l'argumentation dans la langue, c'est l'expression *plus de* ainsi que la possibilité d'insérer *même* qui nous permettent de reconnaître la différence de force argumentative entre X et Y. Il est évidemment aussi possible de dire que puisque «4» est supérieur à «3,5-3,7», Y a plus de force argumentative, or il s'agit alors d'une analyse qui n'est pas fondée sur la théorie d'Anscombre, Ducrot et Raccah, mais qui prend en considération des unités non-linguistiques. Cependant, la différence de taille me paraît tout de même importante pour l'interprétation de la séquence dans laquelle s'insère cet énoncé. Cet aspect est, comme je l'ai déjà signalé ci-dessus, laissé de coté dans l'article présent.

5.2 Niveau 2

Au niveau 2 de comparaison, il s'agit du contenu de X et de Y. Je me contenterai d'illustrer que, lorsqu'il y a une différence de contenu entre X et Y, dans le sens que X est plus précis que Y, la reformulation peut être comprise comme argumentative (l'orientation reformulative va du plus au moins exact). Par moins précis j'entends ici que nous trouvons en Y des modificateurs argumentatifs précédant le chiffre comme *environ, plus de, moins de* et *supérieur à*. Ceux-ci ont en commun de figurer dans une phrase qui fonctionne comme argument dans une relation argumentative. Leur présence dans la phrase limite les conclusions possibles à partir de cet argument.[9] Pour illustrer mon propos, envisageons un autre exemple:

> «Enfin, vous démontrez une vibrante ardeur écologique puisque vous proposez d'augmenter les taxes sur le gazole de plus de 10 centimes (près de 13 centimes à la pompe) c'est à dire bien au delà de ce que propose le Gouvernement (7 centimes **soit** un peu moins de 9 centimes à la pompe), mais en même temps vous supprimez une des mesures les plus emblématiques de l'an I de la fiscalité écologique, qui est la création d'une taxe générale sur les activités polluantes» (c'est moi qui souligne)

Il me paraît intéressant ici de comparer les orientations argumentatives des deux séquences reformulatives 1 et 2 :

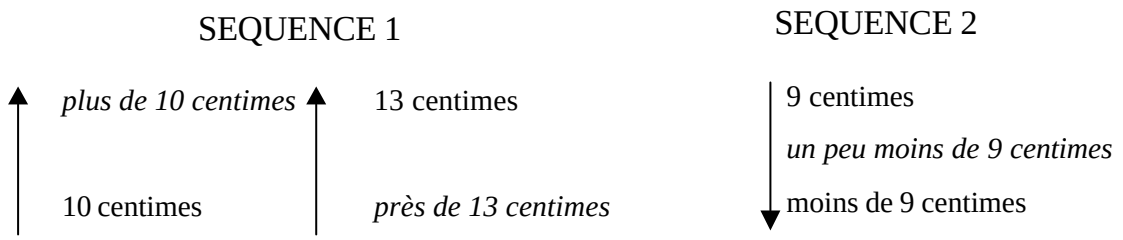
1) «de plus de 10 centimes (près de 13 centimes à la pompe)», et
2) «7 centimes **soit** un peu moins de 9 centimes à la pompe»

Avant d'étudier ces deux séquences, précisons que cet extrait fait partie d'une présentation du projet de loi de finances par le ministre Strauss-Kahn devant le Sénat. Son propos consiste en la défense de son projet par rapport au contre-budget présenté par la commission des finances du Sénat. Cette commission, en prétendant qu'il s'agit d'une question écologique, opte pour une augmentation des taxes plus forte que celle proposée par le gouvernement. La première reformulation ne contient pas le marqueur de reformulation *soit*, mais elle est intéressante ici à cause de son orientation argumentative inverse à la séquence 2. A mon avis, le but illocutoire de ces reformulations est de convaincre le destinataire qu'il y a une différence de taille considérable entre les deux propositions d'augmentation de taxe. En langage naturel, la relation argumentative mise en oeuvre peut être exprimée par le topos suivant: «plus la taxe augmente, plus le budget prend en considération des questions écologiques». Selon ce topos, le contre-budget serait plus écologique que celui proposé par le gouvernement. Nous constatons cependant que l'applicabilité de ce champ topique est réfutée par la suite. Il ne suffit pas d'augmenter cette taxe pour prétendre à des intentions écologiques si en même temps une autre taxe est supprimée.[10] J'ai essayé de visualiser les échelles argumentatives des 2 séquences à l'aide de figures avec des

[9] Je suis consciente que les expressions «plus ou moins exact» et «plus ou moins précis» sont peu satisfaisantes, mais je n'ai pas trouvé mieux pour l'instant.

[10] Aux termes de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1992: 263), il y a incompatibilité entre l'augmentation des taxes et le fait d'être écologique. Le fait de postuler incomptabilité est une technique argumentative fréquemment

flèches sensées illustrer les 2 orientations argumentatives opposées. Les segments effectivement présents dans les textes sont mis en italique:



En Y, les segments «près de...» de la séquence 1 et «un peu moins de...» de la séquence 2 expriment tous les deux que nous avons à faire à des valeurs légèrement inférieures à d'autres valeurs, mais les orientations argumentatives sont inverses. En simplifiant, nous pouvons dire que «près de 13 centimes» et «plus de 10 centimes» conduisent à une interprétation selon laquelle cette valeur est élevée. Ce segment pourrait fonctionner comme argument pour la conclusion «c'est beaucoup». Par contre, lorsque le destinateur emploie l'expression «un peu moins de 9 centimes», l'opérateur *moins de* révèle qu'il vise à souligner le niveau bas de la valeur décrite. La conclusion implicite est alors «c'est peu». La dernière orientation argumentative est quelque peu atténuée par le marqueur déréalisant *un peu* (voir Ducrot 1995 : 153-155).

5.3 Niveau 3

La différence entre X et Y au niveau 3 est une différence de forme d'expression. X et Y peuvent être exprimés par exemple à l'aide d'un pourcentage ou d'une valeur en FF ou en une autre devise. Considérons l'exemple suivant: «Le budget de l'éducation s'élève à 334,4 MdF, en progression de 10,1 MdF **soit** 3,1 %».(c'est moi qui souligne)

X est exprimé en francs français, et Y, en pourcentage. Il y a donc une différence entre X et Y quant à leur forme. Je choisis de ne pas considérer le fait de changer de forme d'expression comme une stratégie argumentative. Ceci parce que je l'envisage comme un simple remplacement de X par Y. Il n'y a ni réduction ni expansion du contenu sémantique, ni différences référentielles entre X et Y. En me fondant sur la théorie des topoï, je constate qu'il n'est pas possible de distinguer X et Y de par leur force argumentative. Il n'y a aucune trace linguistique nous permettant une telle conclusion. Il s'agit donc effectivement de redire la même chose, mais à l'aide d'une forme d'expression différente. Ainsi, il y a bien une relation d'équivalence sémantique entre X et Y, comme signalé par *soit*.

6. Remarques finales

Dans le cadre de cet article, j'ai tenté de rendre compte d'un aspect argumentatif de la reformulation dans les allocutions traitant du budget de l'Etat qui figurent sur le site Internet du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français. Je me suis située à un micro-niveau des reformulations en omettant le cadre dans lequel les énoncés se situent, et en ne considérant que l'aspect argumentatif en fonction de la relation entre les segments reformulés (X) et les segments reformulants (Y).

La reformulation *X soit Y* peut avoir des qualités argumentatives dans le sens où ce marqueur signale une relation d'équivalence entre X et Y, et que dans de nombreux cas X et Y ne sont pas équivalents. Dans les allocutions que j'ai étudiées, X et Y actualisent le même champ topique, la même forme topique, mais Y semble constituer, un argument plus fort que X pour deux raisons:

A) – une différence au niveau 1, Y a davantage de force argumentative que X parce que l'élément @ auquel renvoient les chiffres en X et Y n'est pas le même. Par conséquent le chiffre en Y est plus avantageux que le

employée selon ces auteurs. L'incomptabilité entre deux propositions dépend d'une décision humaine, et il ne s'agit nullement d'une contradiction de nature. Dans notre exemple, le destinateur souhaite montrer qu'il y a incompatibilité entre les propositions de son adversaire parce que celui-ci se veut écologique en augmentant une taxe. Selon le destinateur, cette augmentation est cependant incompatible avec le but que son adversaire s'est donné, puisqu'en même temps il supprime une autre mesure écologique.

chiffre en X. A mon avis, la fonction d'une reformulation où il y a changement de l'élément @ peut être de convaincre, et je considère ce type de reformulation comme argumentatif.

B) - une différence au niveau 2. Nous trouvons en Y, des modificateurs argumentatifs qui font que Y forme un argument plus fort que X. La valeur que contient Y est moins exacte que celle contenue en X. A mon avis, la fonction d'une reformulation où il y a une différence entre X et Y quant à leur contenu peut être de convaincre, et je considère ce type de reformulation comme argumentatif. Par contre, quand il y a

C) - une différence au niveau 3 à savoir au niveau de la forme d'expression, je considère la reformulation comme un simple remplacement de X par Y, et à un micro-niveau cette reformulation n'est pas argumentative.

Je tiens à répéter ici qu'il s'agit évidemment d'une simplification du problème que de proposer une définition aussi catégorique de l'argumentation. Le fait de rester à un micro-niveau des reformulations m'oblige à envisager leur argumentativité seulement en tenant compte des segments reformulés et reformulants et la relation entre les deux. Aussi, je tiens à souligner que même si je considère une reformulation comme ayant des traits argumentatifs, je n'exclue pas pour autant la même reformulation comme un moyen de rendre le texte plus clair et plus facile à comprendre pour le destinataire. Au contraire, je vois là une raison importante de ces reformulations. Simplement, dans le cadre limité de cet article, je me suis contentée d'illustrer différentes manières de reformuler des chiffres que je considère comme possédant des qualités argumentatives sans m'occuper du fait que ces reformulations servent aussi à rendre le texte plus clair ce qui, à mon avis, est une fonction toujours plus ou moins implicite de la reformulation.

Références

Avias, A. 1993. *Réflexions sur une analyse du discours économique et étude de la presse économique*. Halden: Institut Universitaire d'Østfold, Presses universitaires.

Anscombre, J.- C. 1995. *La théorie des topoï*. Paris: Editions Kimé.

Anscombre, J.- C. 1995. «Topique or not topique: formes topiques intrinsèques et formes topiques extrinsèques» *Journal of pragmatics* 24, 115-142.

Anscombre, J.- C. & Ducrot, O. 1988. *L'argumentation dans la langue*. Paris: Mardaga.

Chukwu, U. & Thoiron, P. 1989. «Reformulation et repérage des termes». *La banque des mots* Numéro Spécial, 23 – 50.

Dehaene, S. 1998, 2 ème éd.. *The number sense: how the mind creates mathematics*. London: Allen Lane the Penguin Press.

Ducrot, O. 1980. *Les échelles argumentatives*. Paris : Les éditions de Minuit.

Ducrot, O. 1983. «Opérateurs argumentatifs et visée argumentative». *Cahiers de linguistique française* 5, 7-36 .

Ducrot, O. 1995. «Les modificateurs déréalisants». *Journal of pragmatics* 24, 145-166.

Fløttum, K. 1995. *Dire et redire. La reformulation introduite par c'est-à-dire*. Stavanger: Institut Universitaire de Stavanger, Presses Universitaires.

Frandsen, F. 1998. «Langue générale et langue de spécialité – une distinction asymétrique?» Gambier, Y. (éd.) *Discours professionnels en français*. Berlin : Peter Lang, 15-35.

Fuchs, C. 1982. «La paraphrase entre la langue et le discours». *Langue française* 53, 22-33.

Grevisse, M. 1993, 13ème éd. *Le bon usage: grammaire française*. Paris: Duculot.

Grice, H.P. 1975. «Logic and conversation», Cole, S. & Morgan, J. L. (éd.) *Syntax and semantics, 3: speech acts*. New York: Academic Press.

Gülich, E. & Kotschi, T. 1983. «Les marqueurs de reformulation paraphrastique». *Cahiers de linguistique française* 5, 305-351.

Heilbroner, R. L. & Thurow, L. C. 1979, 6e éd.. *Comprendre la macroéconomie*. Paris : Economica.

Heilbroner, R. L. 1976. *Comprendre la microéconomie*. Paris: Economica

Kocourek, R. 1991, 2ème éd.. *La langue française de la technique et de la science*. Wiesbaden: Oscar Brandstetter Verlag GMBH & co. KG.

Langue Française 53. 1982. *Vulgarisation*, Mortureux, M.- F. (éd.) Paris: Larousse

Langue Française 64. 1984. *Français technique et scientifique: reformulation, enseignement*, Peytard, J., Jacobi, D., Pétroff, A. (éd.) Paris : Larousse

Langue Française, 73. 1987. *La reformulation du sens dans le discours*, Riegel, M. & Tamba, I. (éd.) Paris: Larousse.

Lerat, P. 1995. *Les langues spécialisées*. Paris: PUF.

McCloskey, D. 1986. *The Rhetoric of Economics*. Brighton: Wheatsheaf Books Ltd.

Munthe, P. 1983, 1ère éd. 1976. *Sirkulasjon, inntekt og økonomisk vekst*. Oslo: Presses Universitaires.

Nilsen, A. E. 1996. *Argumentationsstrategier i franske præsentationsbrochurer - fra det sproglige til det retoriske niveau*. Århus: Ecole des Hautes Etudes Commerciales d'Aarhus, thèse doctorale.

Nielsen, A. & Nølke, H. 1991. «Persuasion Disguised as Description An example of Argumentation in the Company Brochure» *Speech acts: fiction or reality?*, 89 – 105.

Norén, C. 1999. *Reformulation et conversation. De la sémantique du topos aux fonctions interactionnelles.* Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.

Perelman, C. & Olbrechts-Tyteca, L. 1992. *Traité de l'argumentation*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.

Raccah, P.-Y. 1990. «Signification, sens et connaissance: une approche topique». *Cahiers de linguistique française* 11, 179-198.

Raccah, P.-Y. 1995. «Argumentation and natural language: Presentation and discussion of four foundational hypotheses». *Journal of pragmatics* 24, 1-16.

Roald, J. 1986. «Om begrepet fagspråk». Jacobsen, T., Sanaker, J. K., Storelv, D. & Tufte, L. (éd.) *Romansk fra vest*. Bergen: Presses Universitaires, 177-185.

Rossari, C. 1997, 1ère éd. 1993. *Les opérations de reformulation*. Paris: Peter Lang.

Roulet, E., Auchlin, A., Moeschler, J., Rubattel, C. & Schelling, M. 1991, 1ère éd. 1987. *L'articulation du discours en français contemporain.* Berne: Peter Lang.

Suomela-Salmi, E. 1997. *Les syntagmes nominaux (SN) dans les discours économiques français: repères textuels*. Turku: Universitatis Turkuensis.